

## Présentation

### Préambule :

En février 2007, à l'issue d'un séminaire de restitution d'études et de réflexion sur les thématiques de l'emploi, de la formation, des financements publics et des conditions de création et de diffusion, l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon ont annoncé une série d'engagements et de propositions. L'ensemble des mesures proposées vise à réduire les déséquilibres, affiner l'information et l'observation, renforcer la concertation et les partenariats avec l'ensemble des collectivités...

**Didier Deschamps, Directeur Régional des Affaires Culturelles à la DRAC Languedoc-Roussillon et Patrick Malavieille, Président de la Commission Culture et Patrimoine à la Région Languedoc-Roussillon, ont pris sept engagements :**

- **UN DÉVELOPPEMENT ET UNE MEILLEURE STRUCTURATION DU COREPS**, lieu de concertation et de partenariat, avec la création de deux commissions :
  - création et diffusion sous l'égide de la DRAC Languedoc-Roussillon,
  - emploi et formation sous l'égide de la Région Languedoc-Roussillon.
- **CRÉATION D'UNE "CHARTRE"** fixant les conditions et assurant le contrôle de l'utilisation des fonds publics au regard du respect des droits sociaux et des conditions de travail par les structures subventionnées.
- **INSCRIPTION D'UN ENGAGEMENT SUR CES QUESTIONS ET LE RESPECT DES DROITS D'AUTEUR** dans toutes les conventions signées avec la Région Languedoc-Roussillon.
- **CRÉATION DE DOCUMENTS D'INFORMATION, DE FORMATIONS SPÉCIFIQUES, D'ESPACES DE DIALOGUES** avec les détenteurs, notamment les nouveaux, de licences d'entrepreneur de spectacle ainsi qu'avec les collectivités organisatrices.
- **CRÉATION D'UNE CELLULE DE VEILLE SUR L'EMPLOI CULTUREL EN RÉGION** en lien avec les annexes VIII et X du régime d'indemnisation chômage.
- **NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS ÉTAT / RÉGION / AFDAS** pour un plan régional de formation professionnelle continue dans le champ du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.
- **INTÉGRATION DES FESTIVALS DANS LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE** en soutenant ceux qui s'engagent dans une activité de saison, qu'il s'agisse de diffusion ou de création.
- **OUVERTURE D'UN LARGE DÉBAT, AVEC L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS**, sur les moyens consacrés à la création en direction des équipes artistiques afin de réduire le déséquilibre entre soutien aux institutions et soutien aux équipes artistiques.

### Outil réactif de dialogue social,

**la Cellule de veille sur les réglementations applicables aux salariés de la branche a donc entamé ses travaux avant l'été 2007.**

Composée de représentants des organisations professionnelles d'employeurs et de salariés, du Pôle Emploi, de l'URSSAF, de la DRAC, de la Région et des Conseils Généraux, cette instance du COREPS a pour principale vocation de développer :

- un dialogue constructif et préventif entre la profession, le Pôle emploi, l'URSSAF et les Puissances Publiques,
- le partage d'informations dans une logique de prévention des risques d'exclusion.

Après un an de travaux, il importait à ses membres de pouvoir valoriser et diffuser le travail effectué.

C'est désormais chose faite avec ces fiches d'informations de la Cellule de veille qui seront mises à jours, complétées et augmentées en fonction des thématiques abordées par cette commission.